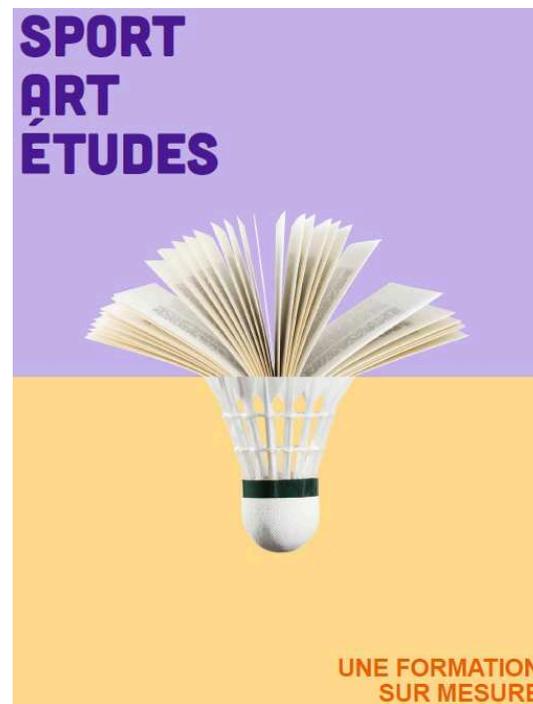


# Conférence de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Mardi 5 novembre 2019



## Dispositif sport-art-études (SAE)

1. Historique
2. Chiffres clés 2019-2020
3. Un double parcours
4. Critères d'inclusion dans le dispositif
5. Raisons du changement
6. Objectifs du nouveau dispositif
7. Structures du nouveau dispositif
8. Prestations au cycle d'orientation et à l'enseignement secondaire II
9. Conclusion

# 1. Historique

---

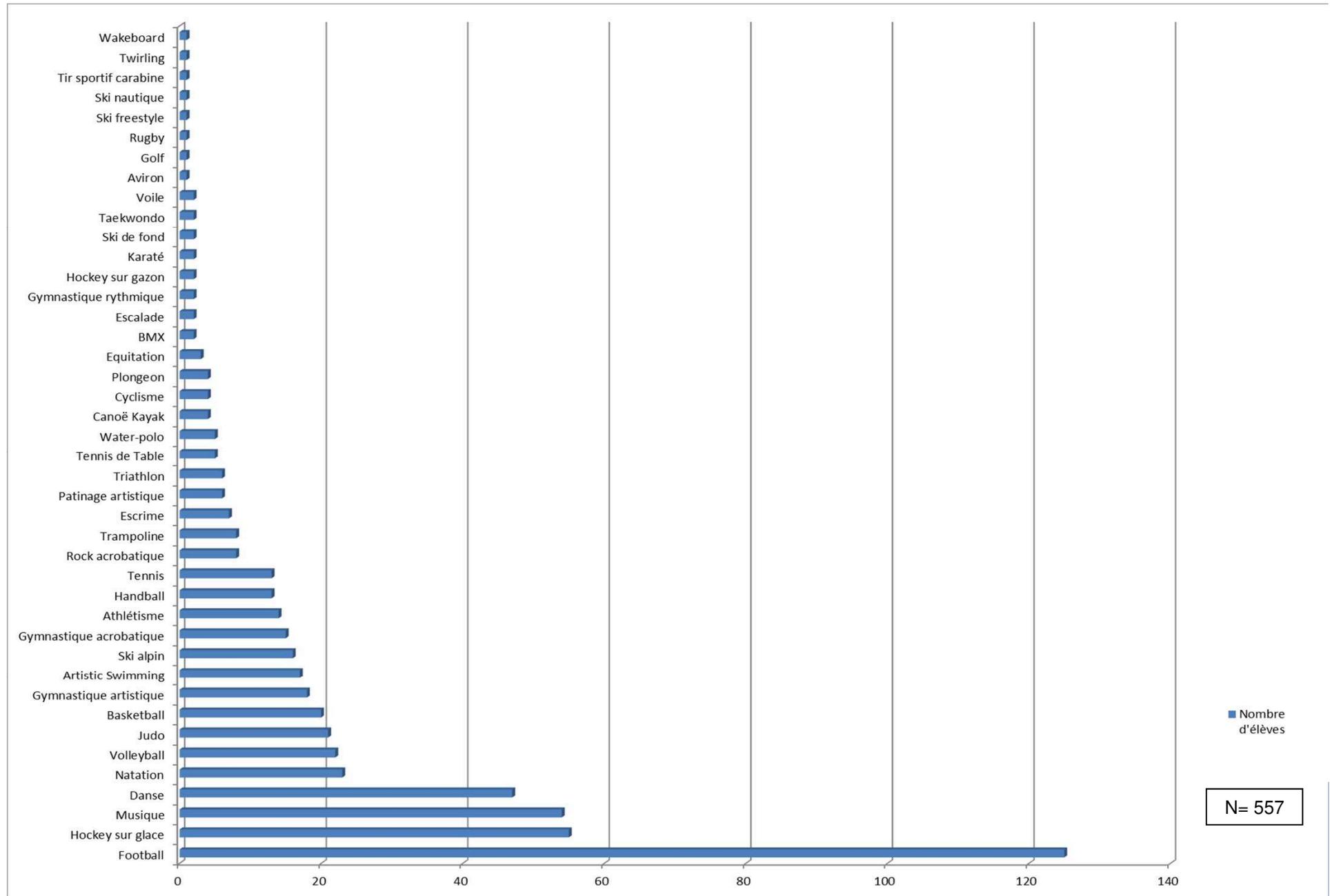
- Années '80: Premières classes sport-études au CO des Grandes-Communes puis à l'école de commerce de Saint-Jean.
- 1992: Classes sport-études étendues à 3 établissements du CO.
- 1997 : Création du sport-études football au CO de Pinchat, puis de Cayla (2008) et de la Golette (2013).
- 2005: Intégration de mesures pour les musiciens au Collège de Candolle.
- 2006: Programme sport-études étendu à l'ECG et au Collège.
- 2011 : Création d'un dispositif sport-art-études coordonné qui inclut formellement la danse et la musique en collaboration avec les filières intensives et préprofessionnelles des écoles d'art subventionnées.
- 2012 : Premier centre cantonal de la relève (hockey) reconnu par le canton et création du sport-études hockey sur glace au CO de l'Aubépine.
- 2013: Reconnaissance du dispositif genevois par Swiss Olympic.

## 2. Chiffres clés 2019-2020 (1)

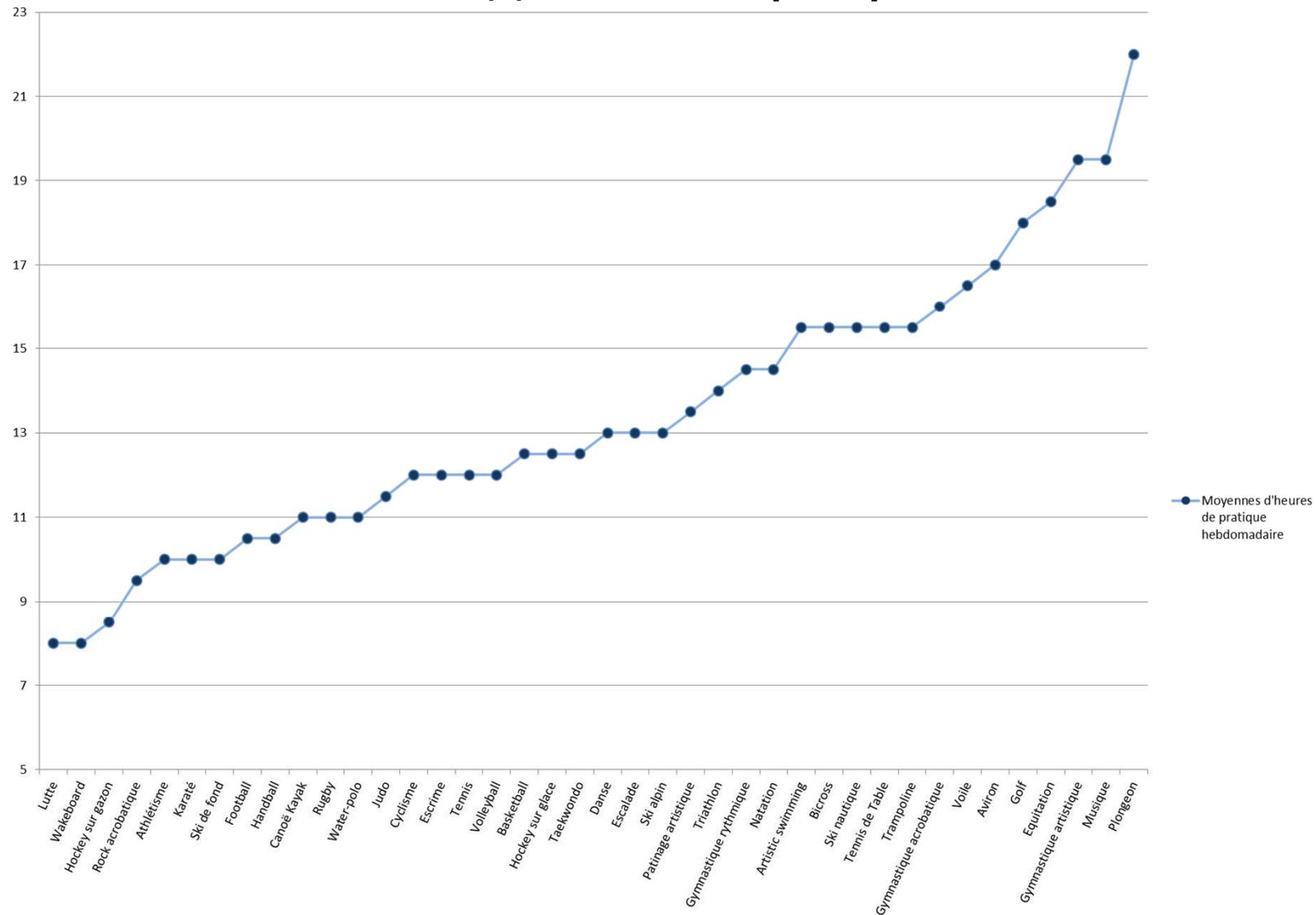
---

- 550 élèves concernés.
- 10 centres cantonaux de la relève sportive.
- 10 écoles d'enseignements artistiques accréditées.
- 42 disciplines artistiques et sportives représentées.
- Plus de 100 partenaires artistiques et sportifs.
- 7 cycles d'orientation.
- 4 établissements de l'enseignement secondaire II et tous les centres de formation professionnelle
- 15 entreprises formatrices favorables au sport de performance.

## 2. Chiffres clés 2019-2020 (2) – Nombre d'élèves par discipline



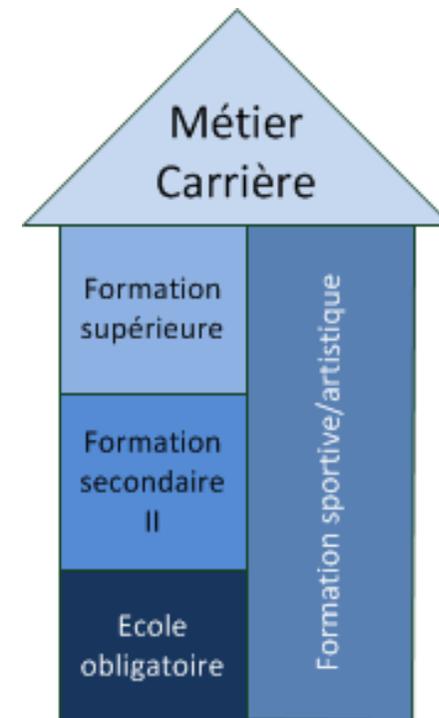
## 2. Chiffres clés 2019-2020 (3) – Heures de pratique hebdomadaire



### 3. Un double parcours

---

- Entre l'école, la pratique artistique/sportive et les déplacements, un jeune compte en moyenne 50 heures occupées par son double parcours du lundi au vendredi.
- Pour l'élève qui suit un parcours classique, aucun choix n'est nécessaire avant la fin de l'école obligatoire en lien avec son avenir professionnel.
- Alors que la double formation, scolaire et artistique/sportive, est nécessaire très tôt dans la scolarité de l'élève s'il veut devenir professionnel du domaine ou faire carrière.



## 4. Critères d'inclusion dans le dispositif

---

- Pour les arts, les élèves doivent être en principe inscrits dans une filière intensive ou préprofessionnelle d'une école accréditée par le DIP.
- Pour le sport, ils doivent attester d'un niveau régional ou national et atteindre les niveaux spécifiques définis avec les partenaires sportifs.
- Ces jeunes doivent consacrer au minimum 8h d'entraînement hebdomadaire à leur pratique (hors week-end et stages).
- Le maintien des élèves dans le dispositif est conditionné à une promotion scolaire et à un comportement exemplaire.

## 5. Raisons du changement (1)

---

- L'école inclusive concerne aussi les élèves à haut potentiel artistique et sportif.
- Plusieurs études menées auprès des partenaires, des élèves et des parents ont relevé des points d'amélioration portant sur les aménagements horaires, la charge scolaire, la prise en compte des spécificités de ces élèves et le manque de reconnaissance institutionnelle du double parcours.
- Certains élèves renoncent à intégrer le dispositif en raison des temps de déplacements parfois importants entre le domicile, l'établissement scolaire et le lieu de pratique.
- En raison du nombre de places restreint au CO, certains élèves notamment musiciens, n'ont pas pu être intégrés.
- A chaque labélisation du dispositif, Swiss Olympic a émis des recommandations d'améliorations particulièrement sur la grille horaire.

## 5. Raisons du changement (2)

---

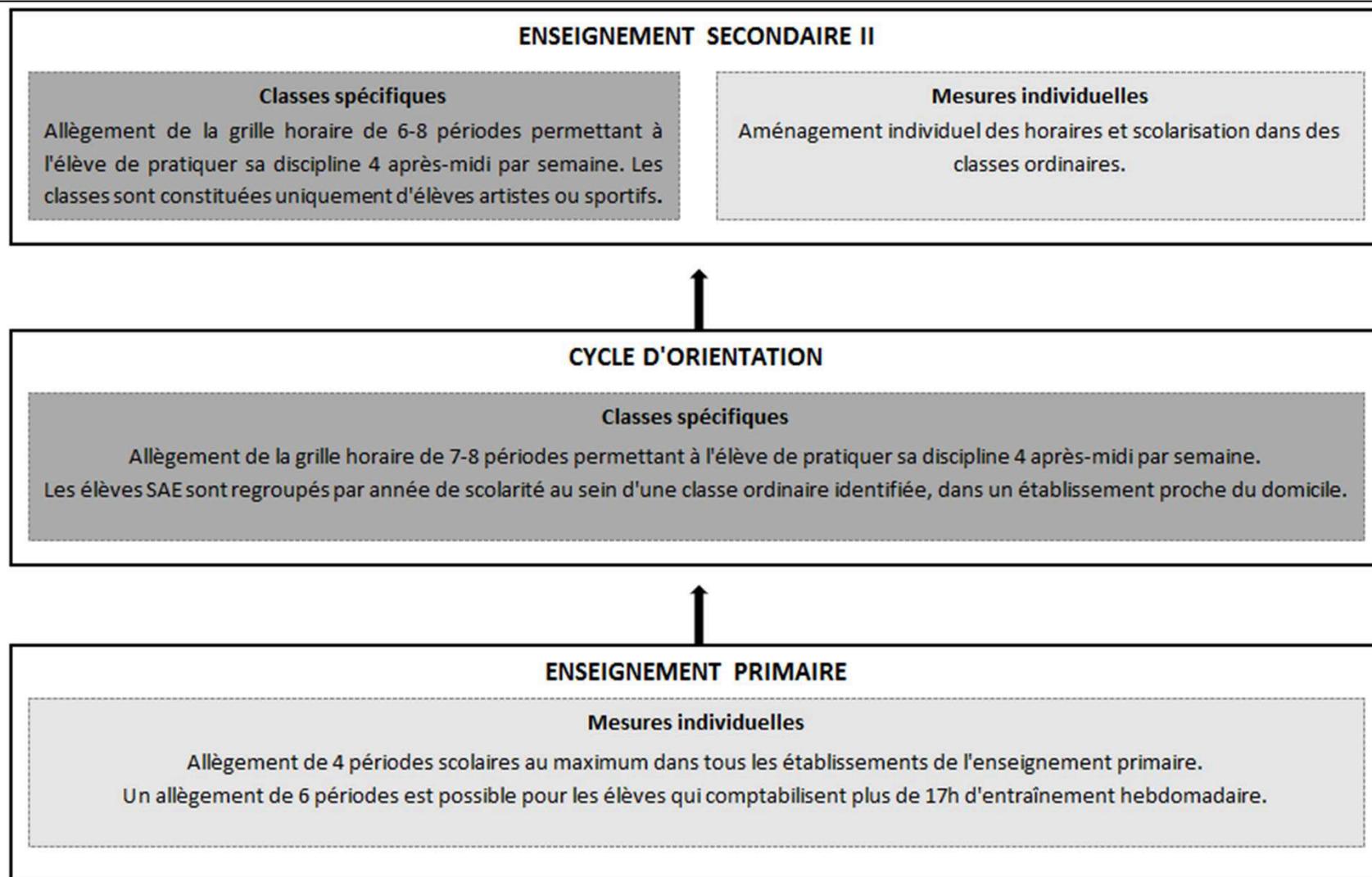
- La professionnalisation des structures permet d'accueillir les jeunes durant la journée et plus uniquement en soirée.
- Le renforcement des filières intensives et préprofessionnelles (musiciens/danseurs) depuis 2010 au sein des écoles d'enseignements artistiques accréditées par le département développe les possibilités de pratique.
- La création de 10 centres cantonaux de la relève sportive proposant depuis 2012 un encadrement professionnel aux jeunes sportifs (hockey sur glace, football, tennis de table, triathlon,...) développe les possibilités de pratique.
- Tant les écoles accréditées que les centres cantonaux de la relève sont reconnus et au bénéfice de subventions et de contrat de prestations.

## 6. Objectifs du nouveau dispositif

---

- Proposer un cadre de formation sur mesure qui s'adapte aux besoins des jeunes talents et encourage leur double parcours, sans renoncer aux exigences scolaires.
- Créer une nouvelle orientation sport-art-études qui valorise l'acquisition de capacités et de compétences dans un cadre extra-scolaire reconnu par le canton.
- Aider à un équilibre de vie notamment en offrant davantage de temps aux jeunes concernés.
- Concevoir un dispositif cohérent, coordonné et flexible.
- Répondre aux exigences et recommandations tant scolaires que sportives et artistiques.

## 7. Structures du nouveau dispositif (1)



## 7. Structures du nouveau dispositif (2)

Nouveauté: création de classes spécifiques au CO et à l'ESII qui permettent aux élèves SAE de bénéficier de 4 après-midi par semaine pour se consacrer à leur pratique artistique/sportive.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
P1					
P2					
P3					
P4					
P5					
	Pause				
P6		Entraînement / Pratique / Cours / Devoirs / Soutien scolaire			
P7					
P8					
P9					
P10					

- Formation scolaire
- Flexibilité horaire
- Sport/Art

## 8. Prestations au cycle d'orientation: classes spécifiques

---

- Elèves scolarisés, en principe dans leur établissement de secteur, dans des classes spécifiques composées d'élèves SAE et d'élèves "ordinaires" des 3 regroupements.
- Charge scolaire allégée (25-26 périodes) par la suppression de certains enseignements selon les années et selon que l'élève est sportif, danseur ou musicien (éducation physique, arts, profils\*).
- Cours spécifiques organisés plusieurs fois par année (nutrition, prévention du dopage, gestion des réseaux sociaux,...). Pour les musiciens, un cours d'éducation physique individualisé (EPI) sera organisé hors du cadre scolaire.
- Possibilités de soutien scolaire notamment lors d'absence pour des compétitions/productions artistiques ou des cours manqués.
- Bilan de santé transdisciplinaire (médecin, psychologue, diététicien).

\* A noter que l'orientation SAE implique le renoncement au latin.

## 8. Prestations à l'enseignement secondaire II: classes spécifiques

---

- Création d'un "campus" SAE au CECG Madame de Staël (Collège et ECG).
- Formation commerciale (plein-temps) à l'EC Nicolas-Bouvier.
- Classes spécifiques composées de 16 élèves, uniquement artistes et sportifs.
- Charge scolaire allégée (25-27 périodes) par la réduction des dotations horaires\* tout en maintenant les exigences liées à la certification.
- Cours spécifiques organisés plusieurs fois par année et cours d'éducation physique individualisé pour les musiciens.
- Possibilités de soutien scolaire notamment lors d'absence pour des compétitions/productions artistiques.
- Bilan de santé transdisciplinaire facultatif (médecin, psychologue, diététicien).

\*L'orientation SAE implique un choix d'option/filières réduit mais ne préterit pas les formations futures:

Collège: options spécifiques Biologie&Chimie, Economie&Droit, Musique

ECG: filières Santé et Socio-éducatif

Commerce: profil Elargi

## 8. Prestations à l'enseignement secondaire II: mesures individuelles (1)

---

- Dispositif proposé dans les établissements suivants:
  - Collège et Ecole de commerce André-Chavanne;
  - Ecole de culture générale Henry-Dunant et Jean-Piaget (musiciens uniquement);
  - tous les centres de formation professionnelle.
- Elèves scolarisés dans des classes ordinaires avec un aménagement individualisé des horaires (l'élève a la possibilité de ne pas avoir de cours ou d'en être dispensé selon un horaire déterminé et en fonction de ses besoins). Pour les musiciens, un cours d'éducation physique individualisé sera organisé hors du cadre scolaire.
- Possibilités de soutien scolaire lors d'absence pour des compétitions/productions artistiques ou des cours manqués.
- Bilan de santé transdisciplinaire facultatif (médecin, psychologue, diététicien).

## 8. Prestations à l'enseignement secondaire II: mesures individuelles (2)

---

- Les mesures individuelles sont également proposées pour la formation professionnelle duale (en entreprise).
- L'aménagement des horaires est alors possible durant les journées de formation en école (adaptation du temps de formation, soutien scolaire en cas de cours manqués).
- Un aménagement du temps de formation est également possible en collaboration avec les entreprises formatrices qui flexibilisent l'horaire des apprentis.

## 9. Conclusion

---

- Le DIP crée une véritable orientation SAE qui reconnaît une formation complémentaire dans les domaines artistique et sportif sans renoncer aux exigences scolaires.
- Il valorise le double parcours afin d'encourager l'élève à achever un cursus scolaire: un jeune, un diplôme, un avenir.
- Le nouveau dispositif SAE accorde davantage de temps pour plus de pratique tout en préservant la qualité de vie.
- Il apporte une cohérence de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire II et propose un système plus flexible en termes d'effectifs.

**Le nouveau dispositif SAE du DIP:  
Une formation sur mesure !**